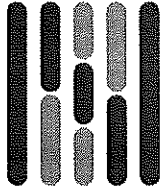


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-91

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT
3^E TRANCHE

Date de la séance : 14 octobre 2024	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation : 8 octobre 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 16	
Nombre de votants : 21	

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Isabelle AMEYE à M. Gilles BARBIER, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LEROY à Mme Isabelle VAUQUELIN. M. Stéphane CHERRIER à M. Francis DAVOUST,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY,

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

La Commune du Neubourg a pour objectif la réhabilitation de son réseau d'assainissement collectif suite au diagnostic réalisé par SOGETI en février 2018. Ces travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune sont exécutés sous Charte Qualité pour les réseaux d'assainissement.

La présente consultation concerne la 3e tranche des travaux d'assainissement sur les rues suivantes :
- Route de Beaumont,
- Rue Ernest Neuville.

Vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre BE Techniroute, qui classe l'entreprise SARC mieux-disante pour un montant de 417 670,00€ H.T. soit 501 204,00€ TTC.

Vu le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT..... 417 670 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie 40 %..... 167 068 €
Prêt à taux 0 à hauteur de 20 %..... 83 534 €.

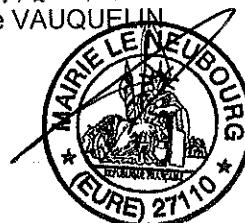
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ATTRIBUE le marché à l'entreprise SARC pour un montant de 417 670,00 € HT,
- SOLLICITE une subvention de 40 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- SOLLICITE un prêt à taux 0 à hauteur de 20 % du montant du marché auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 octobre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN